

# NOTE D'INFORMATION

## Protocole sanitaire pour les entreprises extérieures

- 
- |                     |   |          |            |
|---------------------|---|----------|------------|
| ▶ Emetteur(s) :     | Mutualité Française Jura - Direction                                  | ▶ Date : | 01/09/2020 |
| ▶ Destinataire(s) : | Tous visiteurs extérieurs à l'entreprise                              |          |            |
| ▶ Copie(s) :        | Tous les salariés étant amenés à recevoir des prestataires extérieurs |          |            |
- 

**Afin de protéger au mieux nos salariés et vos collaborateurs intervenant dans nos locaux, nous vous informons que les règles suivantes doivent être appliquées pour toute intervention, visite ou réunion dans nos locaux.**

- ▶ Prise de rendez-vous obligatoire
- ▶ Respect des instructions données par votre interlocuteur (date et heure d'arrivée, nombre de personnes, circulation dans l'entreprise, ...)
- ▶ Respect strict des gestes barrières
- ▶ Respect des règles de circulation :
  - Entrée par l'avant du bâtiment
  - Sortie par l'arrière du bâtiment
  - Pas de croisement dans les escaliers
- ▶ Port du masque obligatoire dans l'ensemble de nos locaux, parking y compris
- ▶ Respect du nombre maximum de personnes par salle de réunion et/ou salle de pause notamment à la cuisine. Les jauges sont indiquées sur les portes
- ▶ Aération des espaces de travail 15 minutes toutes les 3 heures
- ▶ Utilisation régulière des produits nettoyants mis à votre disposition

### Pour rappel

- ▶ **Si vous présentez des symptômes** : ne vous rendez pas sur votre lieu de travail et suivez les instructions données par le ministère de la Santé
- ▶ **Si vous avez été en contact rapproché avec une personne malade** : ne vous rendez pas sur votre lieu de travail et suivez les instructions données par le ministère de la Santé